



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication:

0 391 800  
A1

⑫

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑬ Numéro de dépôt: 90400925.5

⑮ Int. Cl. 5: A44C 7/00

⑯ Date de dépôt: 04.04.90

⑭ Priorité: 04.04.89 FR 8904695

F-75020 Paris(FR)

⑮ Date de publication de la demande:  
10.10.90 Bulletin 90/41

⑯ Inventeur: Bialas, Alfred  
1, rue de la Marne  
F-42100 Saint Etienne(FR)

⑯ Etats contractants désignés:  
AT BE CH DE DK ES GB GR IT LI LU NL SE

⑯ Mandataire: Kedinger, Jean-Paul et al  
c/o Cabinet Malemont 42, avenue du  
Président Wilson  
F-75116 Paris(FR)

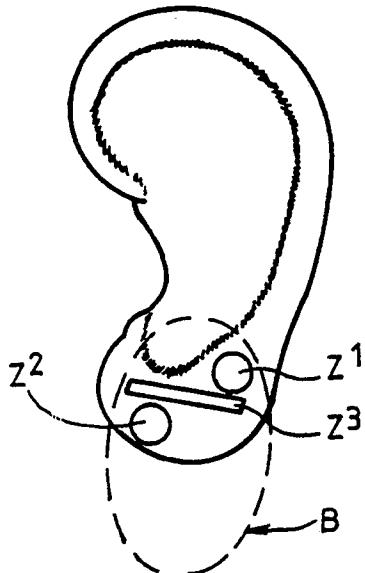
⑰ Demandeur: ETABLISSEMENTS GOEPFER  
(S.A.R.L.)  
5, rue Ramus

### ⑯ Dispositif de fixation de parures d'oreilles.

⑯ Le dispositif de fixation est remarquable en ce que la platine porte-bijou et la patte de pincement présentent sur leur face appliquée contre les faces avant et arrière du lobe de l'oreille, des zones (Z1,Z2, Z3) en relief disposées de telle sorte qu'elles assurent par compressions locales un maintien ferme de la parure sur ledit lobe. Ces zones en relief sont constituées pour l'une des parties de fixation de

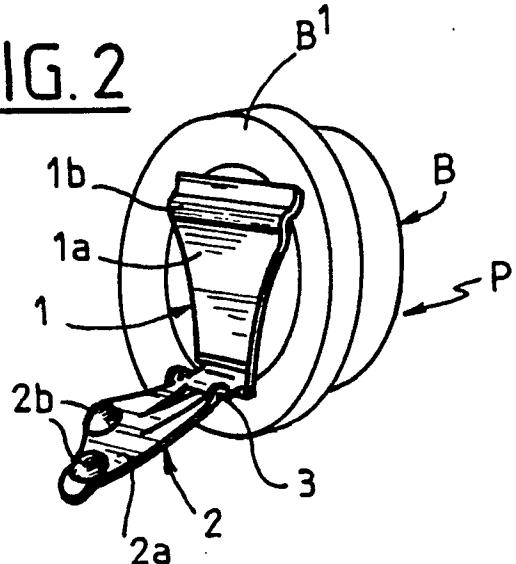
deux zones (Z1,Z2) décalées en hauteur, et pour l'autre partie de fixation, d'une zone (Z3) positionnée de façon à être située entre lesdites zones (Z1,Z2) lorsque la platine (1) et la patte de pincement (2) sont appliquées de part et d'autre du lobe (L), pour assurer par compressions locales un maintien ferme de la parure sur ledit lobe en épousant la morphologie de ce dernier.

FIG. 1



EP 0 391 800 A1

FIG. 2



### Dispositif de fixation de parures d'oreilles

L'invention concerne un dispositif de fixation de parures d'oreilles.

L'objet de l'invention se rattache au secteur technique des articles de bijouterie du type boucles d'oreilles à pincement.

Les parures d'oreilles maintenues au niveau du lobe par pincement entre une platine porte-bijou et une patte de pincement à liaison élastique par rapport à la plaque, ne sont pas toujours efficaces soit parce que leur système de pincement se dérègle dans le temps, soit parce que le lobe de l'oreille n'a pas une configuration autorisant un pincement sûr de la parure.

Pour remédier à ces inconvénients et assurer un pincement fiable mais non traumatisant en toutes circonstances, on a mis au point le dispositif de fixation selon l'invention.

Pour cela, et selon une première caractéristique, la platine porte-bijou et la patte de pincement présentent, sur leur face appliquée contre les faces avant et arrière du lobe de l'oreille, des zones en relief disposées de telle sorte qu'elles assurent par compressions locales un maintien ferme de la parure sur ledit lobe.

Suivant une autre caractéristique, les zones en relief sont constituées pour l'une des parties de fixation de deux zones sensiblement hémisphériques décalées dans la hauteur et écartées dans la largeur, et pour l'autre partie de fixation, d'une zone allongée à section sensiblement semi-circulaire qui est positionnée de façon à être située entre les zones hémisphériques lorsque la platine et la patte de pincement sont appliquées de part et d'autre du lobe.

Une autre caractéristique se trouve dans le fait que les deux zones en relief hémisphériques sont aménagées sur la patte de pincement, tandis que la zone en relief allongée est réalisée sur la platine ; lesdites zones étant positionnées dans la partie supérieure à l'opposé du point de liaison de la platine et de la patte.

Selon d'autres caractéristiques, les zones en relief sont directement formées sur la platine et sur la patte, ou bien elles sont rapportées et constituées par des éléments en matériau semi-rigide ou souple.

Ces caractéristiques et d'autres encore ressortiront de la description qui suit.

Pour fixer l'objet de l'invention sans toutefois le limiter, dans le dessin annexé :

La figure 1 est une vue à caractère schématique montrant le principe du dispositif selon l'invention.

La figure 2 est une vue en perspective illustrant un exemple de réalisation du dispositif.

La figure 3 est une vue en plan correspondant à la figure 2.

La figure 4 est une vue de côté de la parure appliquée sur un lobe d'oreille.

5 La figure 5 est une vue en coupe considérée suivant la ligne 5-5 de la figure 3 montrant une variante de réalisation des zones en relief.

10 La figure 6 est une vue en coupe considérée suivant la ligne 6-6 de la figure 3 montrant une autre variante de réalisation des zones en relief.

15 Afin de rendre plus concret l'objet de l'invention, on le décrit maintenant d'une manière non limitative en se référant aux exemples de réalisation des dessins.

15 La parure d'oreilles (P) de ce type comprend un bijou quelconque (B) dont la face arrière (81) est aménagée pour recevoir par tous moyens tels que collage, soudure, brasure, clipsage, l'un des éléments de fixation à savoir : une platine (1) dont la face visible (1a) est destinée à être appliquée contre la face arrière (L1) du lobe de l'oreille (L).

20 A noter que la platine (1) peut être limitée à une surface de fixation dans la partie supérieure de la face (B1) et à une surface de liaison avec l'autre élément de fixation dans la partie inférieure de la face (B1) comme illustré à la figure 4. D'autre part, la platine (1) peut être directement constituée par la face (B1) du bijou.

25 Dans sa partie inférieure, la platine (1) est reliée à une patte de pincement (2), généralement par l'intermédiaire d'une articulation (3) avec rappel élastique de la patte contre la platine en vue du pincement du lobe, sans exclure cependant d'autres possibilités telles que platine et patte d'une seule pièce, la patte étant réalisée avec une capacité de déformation élastique au niveau de la liaison inférieure avec la platine;

30 Selon une des caractéristiques de l'invention, afin d'assurer un maintien ferme et fiable de la parure sur des lobes d'oreilles de toute configuration, la platine et la patte de pincement présentent de préférence dans leur partie supérieure à l'opposé de leur point de liaison, des zones en relief formées sur leur face (1a) et (2a) destinées à être appliquées sur les faces (L1 - L2) du lobe.

35 Ces zones sont dimensionnées et disposées de telle sorte qu'elles assurent le maintien ferme de la parure par compressions locales du lobe. A cet effet, et comme illustré schématiquement à la figure 1, deux zones (Z1) et (Z2) de forme sensiblement hémisphérique, sont réalisées sur l'un des éléments (platine ou patte) de manière décalée dans la hauteur et écartée dans la largeur, tandis qu'une troisième zone (Z3) de forme allongée à section sensiblement semi-circulaire est réalisée

sur l'autre élément (patte ou platine) selon une disposition telle que cette zone soit située entre les zones (Z1) et (Z2) lorsque la platine et la patte de pincement sont appliquées de part et d'autre du lobe, en créant ainsi des déformations alternées du lobe renforçant la fixation.

D'une manière préférée, la zone (Z3) est réalisée sur la platine (1) sous la forme d'une barrette ou d'une déformation de matière (1b), et les zones (Z1) et (Z2) sont réalisées sur la patte (2) soit directement dans l'épaisseur, comme les bossages (2b) illustrés aux figures 2, 3, 4 et 6, soit de manière rapportée, comme illustré à la figure 5 où les zones en relief sont constituées par exemple par des plots (4) en matériau semi-rigide ou souple et conformés pour être engagés par déformation dans des orifices (2c) de la patte et être retenus entre un épaulement (4a) et la partie hémisphérique (4b) d'appui contre le lobe.

Bien entendu, les zones en relief peuvent être réalisées de toute autre manière équivalente sans pour cela sortir du cadre de l'invention.

Afin d'améliorer la fixation, on prévoit encore comme le montre la figure 6 de percer en (2d) les bossages (2b) pour créer un effet de succion.

Les avantages ressortent bien de la description, on souligne encore le maintien ferme et fiable des parures ainsi réalisées grâce aux zones en relief judicieusement combinées qui créent au pincement des bourrelets de chair localisés alternés avec des dépressions.

## Revendications

-1- Dispositif de fixation de parures d'oreilles du type à pincement élastique, et comprenant une platine porte-bijou assujettie à une patte de pincement de part et d'autre du lobe, ladite platine et ladite patte présentant chacune sur leurs faces appliquées contre les faces avant et arrière du lobe de l'oreille, des zones en relief (Z1, Z2, Z3), caractérisé en ce que les zones en relief sont constituées pour l'une des parties de fixation de deux zones (Z1, Z2) décalées en hauteur, et pour l'autre partie de fixation, d'une zone (Z3) positionnée de façon à être située entre lesdites zones (Z1, Z2) lorsque la platine (1) et la patte de pincement (2) sont appliquées de part et d'autre du lobe (L), pour assurer par compressions locales un maintien ferme de la parure sur ledit lobe en épousant la morphologie de ce dernier.

-2- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les zones (Z1, Z2) sont sensiblement hémisphériques et écartées l'une par rapport à l'autre dans le sens de la largeur, la zone (Z3) étant allongée et de section sensiblement semi-circulaire.

5 -3- Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que les deux zones en relief hémisphériques (Z1 - Z2) sont aménagées sur la patte de pincement (2), tandis que la zone en relief allongée (Z3) est réalisée sur la platine (1) ; lesdites zones étant positionnées dans la partie supérieure à l'opposé du point de liaison (3) de la platine et de la patte.

10 -4- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les zones en relief (Z1, Z2, Z3) sont directement formées sur la platine (1) et sur la patte (2).

15 -5- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les zones en relief (Z1, Z2, Z3) sont rapportées sur la platine (1) et la patte (2) et sont constituées par des éléments en matériau semi-rigide ou souple.

20 -6- Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que les zones en relief (Z1, Z2) présentent un orifice (2d) créant un effet de succion lors du pincement de part et d'autre du lobe (L).

25

30

35

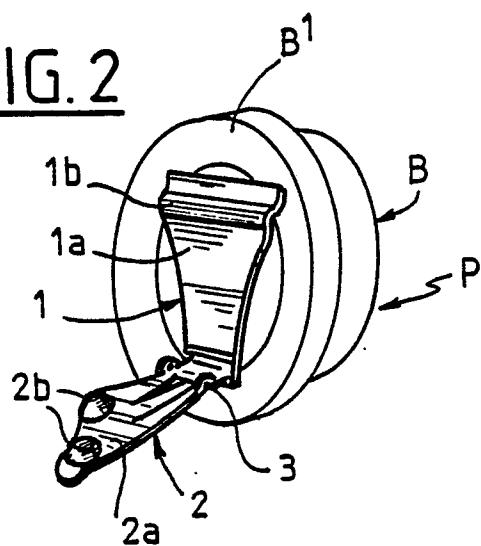
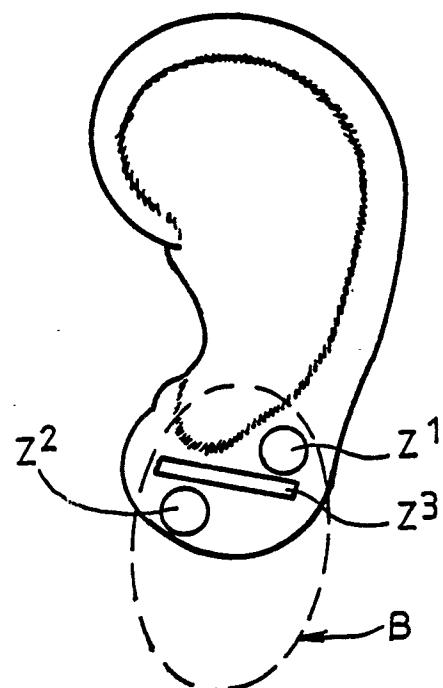
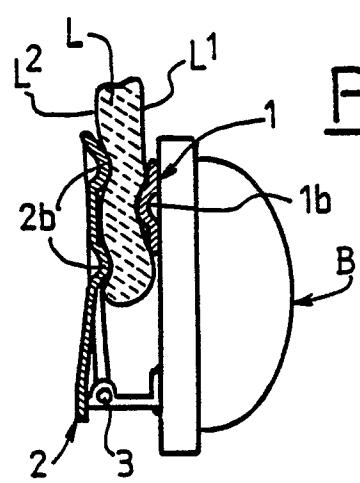
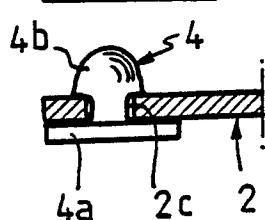
40

45

50

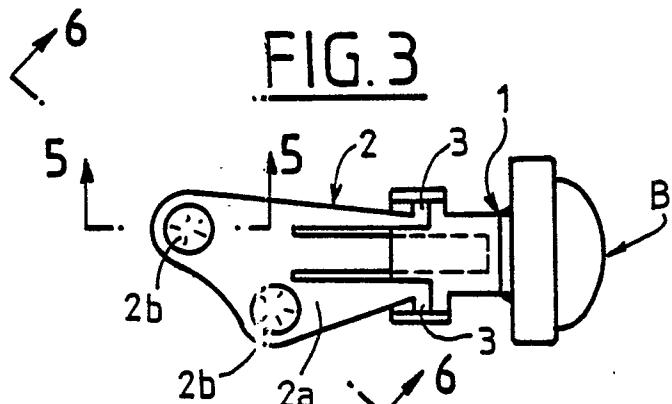
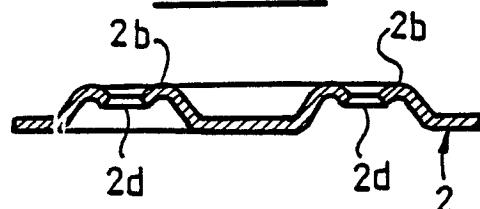
55

3

FIG. 2FIG. 1FIG. 4FIG. 5

6

5

FIG. 6



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	US-A-2013760 (J.F.MC SOLEY) * page 1, colonne de droite, lignes 7 - 50; figures 1-4 *	1	A44C7/00
A	FR-A-840252 (MM. ETAVE ET PROMIS) * page 2, lignes 14 - 52; figures 1-6 *	1	
A	FR-A-1133659 (ETABLISSEMENTS SOUDO) * figures 2, 3 *	1	
A	US-A-2433737 (M.CHERNOW) * figures 1-4 *	1	
A	US-A-2745264 (J.JARON)	---	
A	FR-E-069510 (ETABLISSEMENTS SOUDO)	-----	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5 )
			A44C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	14 JUIN 1990	KARIPIDOU C.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			